

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DELUGA François**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, **M. DUFAY Michel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. GILLE Hervé**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à M. SORE Serge, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

Absents : **M. BAUDE Vital** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. CARRERE Paul** (excusé), **M. DECLERCQ Cyrille** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. TAUZIN Arnaud** (excusé).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	22	Représentant nombre de voix	70
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	28	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation d'un représentant au Comité Régional Biodiversité Nouvelle Aquitaine

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'arrêté du 30 octobre 2018 création du Comité Régional Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (CRB NA), comprenant 160 membres nommés pour un mandat de 5 ans,

Considérant que le mandat arrive à échéance le 29 octobre prochain,

Considérant que l'expérience acquise pendant les 5 ans, conduit à décider de réduire le nombre de membre à 130 à l'occasion de ce renouvellement du CRB NA. Ce choix permettra de fluidifier son fonctionnement et de faciliter l'atteinte du quorum en séance. Cette évolution est mise en œuvre en maintenant les équilibres entre collèges, chaque collège diminuant à due proportion.

Le Parc a été identifié pour être membre de l'instance renouvelée pour les 5 prochaines années.

Afin d'assurer la parité femmes-hommes requise au sein de l'instance, chaque proposition de représentant doit comporter les noms d'une femme et d'un homme, avec possibilité de proposer un ordre préférentiel entre les deux personnes proposées.

Le CRB NA se réserve ensuite la possibilité de choisir l'un des deux noms proposés pour chaque siège afin d'assurer la parité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité DE DESIGNER:

- M. ICHARD Vincent, en qualité de représentant préférentiel pour le Comité Régional Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine
- Mme LE YONDRE Nathalie, en qualité de représentante pour le Comité Régional Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte